



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 12 avril 2024



REF : 2024 / 034

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 15

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 21

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 08 avril 2024.

Présents : ~~M. OLLIVIER~~ - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

M. BOZETTI avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT

M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. LAMBERT

M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT

Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE

~~M. LEGENDRE avait donné pouvoir à M. OLLIVIER~~

Absents : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE

Après approbation, par les membres du Conseil Municipal, du compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor pour l'exercice 2023, Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, présente le projet de Compte Administratif 2023 du Budget Général de la Ville.

Les Dépenses de Fonctionnement pour 2023 s'élèvent à **3 944 246.60 Euros** et les Recettes à **4 048 683.08 Euros** (après intégration de l'excédent reporté), soit un excédent de **104 436.48 Euros**.

Les Dépenses d'Investissement pour 2023 s'élèvent à **3 988 184.62 Euros**, et les Recettes à **5 113 917.97 Euros** (après intégration de l'excédent reporté), soit un excédent de **1 125 733.35 Euros**

Monsieur le Maire ne pouvant participer au vote, se retire et sous la présidence de Monsieur Michel LAMBERT, désigné par l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 19 voix POUR et 2 CONTRE (M. NEVEU et Mme PRATBERNON) :

® D'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Général de la Ville.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

